

COMMUNAUTE DE COMMUNE DRAGA

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT MARCEL D'ARDECHE

Par arrêté n° 2017-135 en date du 12/10/2017, le Président de la communauté de Communes DRAGA a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur les dispositions du projet de Plan Local d'Urbanisme qui sera approuvé par le conseil communautaire au terme de l'enquête. Ce dossier comprend une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité environnementale sur ce projet est consultable sur le site de la DREAL Rhône-Alpes.

Mme Christiane Clerc, enseignante retraitée, a été désignée par le Président du tribunal administratif comme commissaire enquêteur.
Ordonnance n° E17000169/69 en date du 28 Septembre 2017.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint Marcel d'Ardèche, du 14 Novembre 2017 au 15 décembre 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

La mairie de Saint Marcel d'Ardèche est ouverte les jours et horaires suivants :

Lundi : De 8h30 à 12h et de 14h à 16h30
Mardi : De 8h30 à 12h et de 14h à 16h30
Mercredi : De 8h30 à 12h et de 14h à 16h30
Jeudi : De 8h30 à 12h et de 14h à 16h30
Vendredi : De 8h30 à 12h et de 14h à 16h30

Pendant la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté :

- en mairie de Saint Marcel d'Ardèche
- sur le site internet : <http://www.ardeche.gouv.fr> à la rubrique Publications/Annonces et Avis/Consultations et Enquêtes publiques/Enquêtes publiques et sur les sites internet des communes de Saint Marcel d'Ardèche et de la communauté de communes DRAGA www.saintmarceldardeche.com / www.ccdraga.fr.
- sur le poste informatique situé en mairie de Saint Marcel d'Ardèche aux jours et aux horaires indiqués ci-dessus.

Mme le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie aux dates et heures suivantes :

Mardi 14 Novembre 2017 de 8h30 à 12h00
Vendredi 24 Novembre 2017 de 14h00 à 16h30
Mercredi 6 Décembre de 08h30 à 12h00
Vendredi 15 Décembre 2017 de 14h00 à 16h30

Les observations et propositions sur le projet de plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à l'adresse suivante :

Madame le commissaire enquêteur
Mairie de St Marcel d'Ardèche
Le Village
07700 - St Marcel d'Ardèche

Le public pourra également adresser des observations et propositions écrites à l'adresse mail : enquetepublique@ccdraga.fr.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à M le Maire ou M le Président de la communauté de Communes aux adresses et coordonnées ci-après :

Mr le Maire
Mairie de St Marcel d'Ardèche
Le Village
07700 - St Marcel d'Ardèche
04 75 97 26 10

Mr Le Président
CC DRAGA
Places Georges Courtial
07700 Bourg Saint Andéol
04 75 54 57 05

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de M. le Président de la communauté de communes DRAGA.

Dans un délai de trente jours, le commissaire enquêteur transmettra au Président de la communauté de communes DRAGA l'exemplaire du dossier de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Il transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Saint Marcel d'Ardèche et au siège de la communauté de communes DRAGA, et communiqué à la préfecture où ils seront également tenus à disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.